



## INFORMATIONS POUR LES CANDIDATS.TES AUX EMPLOIS DE CORRECTEURS.TRICES OU EXAMINATEURS.TRICES DU CONCOURS D'ADMISSION 2026 À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Les épreuves écrites des filières MP, MPI, PC se dérouleront du lundi 13 au vendredi 17 avril 2026, dans le cadre de la banque d'épreuves écrites communes X-ENS Ecole Polytechnique

Les épreuves orales se dérouleront selon le programme ci-dessous :

**FUF** du 4 au 17 mai 2026

**BCPST** du lundi 8 juin au dimanche 14 juin 2026

**PSI** lundi 8 juin au dimanche 14 juin 2026

**PT** du jeudi 18 au dimanche 21 juin 2026

**MPI** lundi 8 juin au dimanche 14 juin 2026

**MP** du lundi 15 juin au dimanche 5 juillet 2026

**PC** du lundi 15 juin au dimanche 12 juillet 2026

Une confirmation définitive sera validée par le Ministère au plus tard en novembre.

Les correcteurs.trices et examinateurs.trices sont principalement recrutés parmi les enseignants.tes des Universités et Grandes Ecoles, ainsi que parmi les chercheurs.seuses des Etablissements de recherche (CNRS, CEA...).

**Les professeurs.res de classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques ne peuvent être ni correcteur.trice ni examinateur.trice**

### 1- CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être âgé.e de moins de 65 ans.
- Être titulaire de l'agrégation dans la discipline concernée et/ou d'un doctorat.
- Les correcteurs.trices ou examinateurs.trices ne peuvent, pendant la durée de leur mandat, participer, sous quelque forme que ce soit, à la préparation des candidats.tes au concours d'admission (enseignement ou interrogations en classes préparatoires scientifiques, publication de recueils d'exercices, etc )
- Tous les candidats.tes doivent remplir un formulaire de candidature et le retourner pour le **15 décembre 2025** au plus tard,

à l'adresse mail : [dominique.chtioui@polytechnique.edu](mailto:dominique.chtioui@polytechnique.edu)

et copie à : [pascale.paquet@polytechnique.edu](mailto:pascale.paquet@polytechnique.edu)

### 2- DURÉE DES MANDATS

- Les mandats des correcteurs.trices et des examinateurs.trices titulaires et suppléants.tes sont annuels. Le renouvellement peut s'effectuer quatre fois sans ouverture de vacance mais, la cinquième année, l'ouverture de vacance est automatique.

### 3- CHARGES

Les charges relatives à l'emploi de correcteur.trice ou d'examineur.trice d'admission sont de trois sortes :

#### a) Sujet pour le concours suivant :

Tous les titulaires des épreuves littéraires peuvent être sollicités.ées pour fournir un sujet pour l'écrit du concours suivant, sauf arrangements particuliers dans certaines disciplines.

#### b) Corrections.trices :

Dans le cadre de la banque d'épreuves écrites avec les ENS, la correction des copies des épreuves communes sera répartie entre les correcteurs.trices relevant des divers établissements partenaires. La correction est dématérialisée.

Pour les copies comptant pour l'admissibilité, la période de correction sera étalée sur quatre semaines consécutives à compter du **jeudi 23 avril 2026** à 14h, jour de mise à disposition sur un serveur de l'ensemble des copies numérisées.

Nombre approximatif de copies par correcteur.trice, pouvant varier suivant le nombre de candidats inscrits :

Matière	Nbre prévisionnel de copies
Maths A MP-MPI	600
Maths B MP-MPI	600
Maths PC	500
Phys. MP	550
Phys MPI	450
Phys. A PC	550
Phys. B PC	550
Phys. et S.I.	450
Chimie PC	500
Informatique A	250
Informatique C	150
Français	500
Allemand	150
Anglais	250
Arabe	200
Espagnol	50

L'épreuve d'informatique B ne comptant que pour l'admission, seules seront corrigées les copies des admissibles, sur une période de trois semaines après la publication des résultats d'admissibilité ; la date de mise à disposition des copies numérisées sera communiquée en temps utile.

Nombre approximatif de copies par correcteur.trice :

Matière	Nb prévisionnel de copies
Info B MP (épreuve de 2h)	200
Info B PC (épreuve de 2h)	260

#### c) Examens oraux

- Les examinateurs.trices titulaires doivent se tenir entièrement disponibles durant la période de leurs oraux et joignables jusqu'à la date du jury. Les interrogations se déroulent à la cadence de maximum 50 candidats par semaine selon les filières. Au minimum 30% des sujets des examens oraux seront rendus publics en septembre sur le site de l'Ecole polytechnique.
- Le détail du déroulement des épreuves orales se trouve sur le lien suivant : <https://www.polytechnique.edu/admission-cycle-ingenieur/documentation/notices>
- Les examinateurs.trices suppléants.tes doivent assister à quelques interrogations menées par les titulaires de leur discipline et se tenir prêts, en cas de défaillance, à remplacer l'un ou l'une d'entre eux dans les 24 heures.

Il est indispensable que les correcteurs.trices et examinateur.trices aient un **téléphone portable** et accès à un moyen informatique leur permettant de recevoir et d'envoyer des **courriers électroniques**, de fournir les notes sous forme de fichier et de saisir les notes en ligne sur un site dédié.

**d) Un rapport est à fournir à la fin de toutes les épreuves écrites et orales.**

**e) Jury d'Admission :**

Des examinateurs.trices sont choisis dans chaque épreuve pour participer en fin de concours au Jury d'Admission, qui aura lieu fin juillet, avec voix consultative.

#### **4- RÉMUNÉRATION**

- Les frais de déplacements engagés par les examinateurs.trices hors Ile de France seront remboursés par l'Ecole dans les conditions en vigueur dans la fonction publique.
- Les examinateurs.trices hors Ile de France pourront demander un logement en déclarant leur besoin au préalable  
par mail à [agnes.theodon@polytechnique.edu](mailto:agnes.theodon@polytechnique.edu)
- Les correcteurs.trices titulaires sont rémunérés.ées de 7,00 € par copie brut pour toute épreuve de 4 heures et de 5,60 € brut par copie pour l'épreuve de 2h00.
- Les correcteurs.trices suppléants.tes perçoivent une somme forfaitaire.
- Les examinateurs.trices titulaires sont rémunérés.ées 55 € brut par heure.
- Les examinateurs.trices suppléants.tes perçoivent une somme forfaitaire.